

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00267 Numéro SIREN : 330 265 521 Nom ou dénomination : SOLODIS

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2020 sous le numéro de dépôt 4280



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOLODIS

La Cloutière
37600 - PERRUSSON

S.A.S. au capital de 600 000 €
R.C.S. Tours 330 265 521

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019

Comptes certifiés conformes

M. ROCHE Pierre



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 22/01/2010, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SOLODIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	15 811 364 €
■ Chiffre d'affaires	44 701 452 €
■ Perte nette comptable	31 088 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 14/02/2020

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	19 129 762	11 145 726	7 984 036	7 633 188
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 173 151	106 909	1 066 242	767 983
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	122 091	106 909	15 182	1 923
FONDS COMMERCIAL (1)	1 045 560		1 045 560	760 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 385 802	11 038 817	5 346 985	5 844 925
TERRAINS	252 192	27 970	224 222	227 555
CONSTRUCTIONS	10 498 762	7 151 141	3 347 621	3 850 067
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 387 302	2 867 893	1 519 409	1 395 812
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 238 957	991 812	247 145	330 889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	8 587		8 587	40 600
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 570 808		1 570 808	1 020 279
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	772 792		772 792	769 450
PRETS	780 326		780 326	233 139
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	7 839 345	12 016	7 827 328	7 278 216
STOCKS ET EN-COURS	4 474 014		4 474 014	3 785 081
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	8 497		8 497	16 543
MARCHANDISES	4 465 517		4 465 517	3 768 537
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	154 526		154 526	155 795
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 112 870	12 016	2 100 853	1 829 209
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	456 743	12 016	444 727	543 559
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 656 126		1 656 126	1 285 650
CREANCES DIVERSES (3)	513 225		513 225	324 620
DISPONIBILITES	430 397		430 397	979 139
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	154 310		154 310	204 370
TOTAL GENERAL	26 969 107	11 157 743	15 811 364	14 911 405
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			8 664	15 015
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	4 670 124	5 602 771
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	3 753 820	4 221 687
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	3 693 820	4 161 687
RESULTAT DE L'EXERCICE	(31 088)	457 133
PROVISIONS REGLEMENTEES	347 391	323 950
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>4 670 124</i>	<i>5 602 771</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	155 700	72 000
PROVISIONS POUR RISQUES	155 700	72 000
DETTES (1)	10 985 540	9 236 634
DETTES FINANCIERES (2)	5 674 125	4 005 596
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	5 212 660	3 925 611
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	461 464	79 984
DETTES D'EXPLOITATION	5 161 040	5 058 577
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 100 636	3 775 516
DETTES FISCALES ET SOCIALES	986 946	1 097 803
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	73 457	185 257
DETTES DIVERSES	150 375	172 460
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	29 640	54 453
AUTRES DETTES DIVERSES	120 734	118 006
TOTAL GENERAL	15 811 364	14 911 405
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	2 521 171 8 464 368	2 874 949 6 361 685
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 877 640	277 324



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	45 001 814	42 411 526
VENTES DE MARCHANDISES	44 071 742	41 536 250
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	629 709	540 866
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>44 701 452</i>	<i>42 077 116</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 234	9 900
REPRISES SUR PROVISIONS	27 118	15 832
TRANSFERTS DE CHARGES	108 559	129 434
AUTRES PRODUITS	161 448	179 242
CHARGES D'EXPLOITATION	44 967 199	41 809 263
ACHATS DE MARCHANDISES	36 049 599	33 082 954
VARIATION DES STOCKS	(696 979)	92 501
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	52 448	55 762
VARIATION DES STOCKS	8 045	1 057
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 154 286	3 327 832
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	538 634	559 758
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 956 780	2 856 126
CHARGES SOCIALES	852 807	810 832
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	907 995	896 040
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 274	25 304
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	83 700	72 000
AUTRES CHARGES	54 607	29 092
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 614	602 263
PRODUITS FINANCIERS	20 118	19 198
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	20 113	19 198
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5	
CHARGES FINANCIERES	64 831	70 145
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	64 831	70 145
RESULTAT FINANCIER	(44 713)	(50 947)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(10 098)	551 315



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	226 483	156 608
SUR OPERATIONS DE GESTION		15 988
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	226 483	140 620
CHARGES EXCEPTIONNELLES	341 252	41 341
SUR OPERATIONS DE GESTION	110 357	2 259
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	184 725	15 640
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	22 728	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(114 769)	115 267
PARTICIPATION DES SALAIRES		110 263
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(93 780)	99 187
<i>Total des produits</i>	<i>45 248 416</i>	<i>42 587 333</i>
<i>Total des charges</i>	<i>45 279 504</i>	<i>42 130 200</i>
BENEFICE NET COMPTABLE		457 133
PERTE NETTE COMPTABLE	(31 088)	
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	3 628	

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial

*Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 1 ^{er} /11/2013	500 560
*DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
*Station de lavage	Acquisition du 2/06/2015	60 000
*Fonds de commerce de bricolage « SadeF)	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
		995 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	871 473	301 678		1 173 151
Immobilisations corporelles	16 106 079	614 014	334 290	16 385 803
Immobilisations financières - titres	769 720	3 418	76	773 062
Immobilisations financières - créances	250 560	556 358	9 171	797 747
	17 997 832	1 475 468	343 537	19 129 763

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	103 489	3 420		106 909
Immobilisations corporelles	10 261 154	927 305	149 641	11 038 817
	10 364 643	930 724 (*)	149 641	11 145 726
(*) Dont dotation :				
. linéaire		843 838		
. dégressive		64 157		
. exceptionnelle		22 729		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	323 950	23 442		347 392
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	72 000	83 700		155 700
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	33 861	5 274	27 119	12 017
	429 811	112 416 (*)	27 119 (*)	515 108
(*) Dont :				
. exploitation		88 974	27 119	
. financier				
. exceptionnel		23 442		

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige prud'homal pour 16 k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 72 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 68 k€.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	797 747	8 664	789 082
Acomptes versés sur commandes	154 527	154 527	
Créances d'exploitation	2 112 871	2 112 871	
Créances diverses	513 226	513 226	
Charges constatées d'avance	154 310	154 310	
	3 732 680	2 943 598	789 082

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 879 594	1 879 594		
Emprunts bancaires (1)	3 333 067	823 882	2 040 064	469 122
Emprunts & dettes financières divers (2)	461 464	449 478	11 986	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 161 040	5 161 040		
Dettes diverses	150 375	150 375		
Produits constatés d'avance				
	10 985 540	8 464 369	2 052 050	469 122

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 953
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	517 800
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	830 662
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	449 478

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	29 430 669
- Drive	2 672 151
- Station-service	12 598 632
	44 701 452

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	19
- Employés	95
	121

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 176 377 a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 33 567 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cession immobilisations corporelles	184 649	155 246
Cession immobilisations financières	76	2 000
Reclassement de charges en immobilisations suite contrôle fiscal	-	69 237
Amortissement exceptionnel suite contrôle fiscal	22 729	-
Provision pour rappel d'impôt suite contrôle fiscal	81 145	-
Provision pour pénalités suite contrôle fiscal	27 644	-
Amortissements dérogatoires	23 442	-
Pénalités et amendes	1 568	-
	341 253	226 483

Participation des salariés**Néant****Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend un produit d'impôt sur les sociétés correspondant aux crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**Néant****Situation fiscale latente**

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 091
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	46 354

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 2 946 446 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 200 923	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	422 360	422 360
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 27.40 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employé moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 272 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

Néant

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLODIS
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : La Cloutière
37600 PERRUSSON
330 265 521 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élevant à 31 088,10 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -31 088,10 euros

Au compte Report à nouveau.....-31 088,10 euros
Lequel compte Report à nouveau se trouve ainsi porté au solde négatif de -31 088,10 euros

L'Assemblée Générale décide de compenser intégralement ledit compte report à nouveau négatif par imputation de pareille somme sur le compte « autres réserves ». Le compte report à nouveau se trouve ainsi ramené à 0 et le compte « autres réserves » à 3 662 732,85 euros.

L'Assemblée Générale décide également une distribution de dividendes prélevée en intégralité sur le compte « autres réserves » qui est ainsi ramené à 2 792 732,85 euros.

A titre de dividendes 870 000,00 euros
Soit 870,00 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera

déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 610,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 867 390,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2016	160 000 €	1 000	159 040 €	960 €
31/10/2017	144 000 €	1 000	143 136 €	864 €
31/10/2018	925 000 €	1 000	2 775 €	922 225 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. ROCHE Pierre

M. ROCHE Pierre

SOLODIS

Société par actions simplifiée

La Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2019

SOLODIS

Société par actions simplifiée

La Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2019

A l'assemblée générale de la société SOLODIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLODIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 27 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 27 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 29 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bernard GROUSSIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	19 129 762	11 145 726	7 984 036	7 633 188
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 173 151	106 909	1 066 242	767 983
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	122 091	106 909	15 182	1 923
FONDS COMMERCIAL (1)	1 045 560		1 045 560	760 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 385 802	11 038 817	5 346 985	5 844 925
TERRAINS	252 192	27 970	224 222	227 555
CONSTRUCTIONS	10 498 762	7 151 141	3 347 621	3 850 067
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 387 302	2 867 893	1 519 409	1 395 812
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 238 957	991 812	247 145	330 889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	8 587		8 587	40 600
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 570 808		1 570 808	1 020 279
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	772 792		772 792	769 450
PRETS	780 326		780 326	233 139
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	7 839 345	12 016	7 827 328	7 278 216
STOCKS ET EN-COURS	4 474 014		4 474 014	3 785 081
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	8 497		8 497	16 543
MARCHANDISES	4 465 517		4 465 517	3 768 537
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	154 526		154 526	155 795
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 112 870	12 016	2 100 853	1 829 209
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	456 743	12 016	444 727	543 559
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 656 126		1 656 126	1 285 650
CREANCES DIVERSES (3)	513 225		513 225	324 620
DISPONIBILITES	430 397		430 397	979 139
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	154 310		154 310	204 370
TOTAL GENERAL	26 969 107	11 157 743	15 811 364	14 911 405
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			8 664	15 015
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	4 670 124	5 602 771
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	3 753 820	4 221 687
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	3 693 820	4 161 687
RESULTAT DE L'EXERCICE	(31 088)	457 133
PROVISIONS REGLEMENTEES	347 391	323 950
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>4 670 124</i>	<i>5 602 771</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	155 700	72 000
PROVISIONS POUR RISQUES	155 700	72 000
DETTES (1)	10 985 540	9 236 634
DETTES FINANCIERES (2)	5 674 125	4 005 596
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	5 212 660	3 925 611
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	461 464	79 984
DETTES D'EXPLOITATION	5 161 040	5 058 577
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 100 636	3 775 516
DETTES FISCALES ET SOCIALES	986 946	1 097 803
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	73 457	185 257
DETTES DIVERSES	150 375	172 460
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	29 640	54 453
AUTRES DETTES DIVERSES	120 734	118 006
TOTAL GENERAL	15 811 364	14 911 405
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	2 521 171 8 464 368	2 874 949 6 361 685
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 877 640	277 324



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	45 001 814	42 411 526
VENTES DE MARCHANDISES	44 071 742	41 536 250
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	629 709	540 866
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	44 701 452	42 077 116
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 234	9 900
REPRISES SUR PROVISIONS	27 118	15 832
TRANSFERTS DE CHARGES	108 559	129 434
AUTRES PRODUITS	161 448	179 242
CHARGES D'EXPLOITATION	44 967 199	41 809 263
ACHATS DE MARCHANDISES	36 049 599	33 082 954
VARIATION DES STOCKS	(696 979)	92 501
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	52 448	55 762
VARIATION DES STOCKS	8 045	1 057
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 154 286	3 327 832
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	538 634	559 758
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 956 780	2 856 126
CHARGES SOCIALES	852 807	810 832
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	907 995	896 040
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 274	25 304
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	83 700	72 000
AUTRES CHARGES	54 607	29 092
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 614	602 263
PRODUITS FINANCIERS	20 118	19 198
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	20 113	19 198
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5	
CHARGES FINANCIERES	64 831	70 145
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	64 831	70 145
RESULTAT FINANCIER	(44 713)	(50 947)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(10 098)	551 315

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	226 483	156 608
SUR OPERATIONS DE GESTION		15 988
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	226 483	140 620
CHARGES EXCEPTIONNELLES	341 252	41 341
SUR OPERATIONS DE GESTION	110 357	2 259
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	184 725	15 640
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	22 728	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(114 769)	115 267
PARTICIPATION DES SALARIES		110 263
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(93 780)	99 187
<i>Total des produits</i>	<i>45 248 416</i>	<i>42 587 333</i>
<i>Total des charges</i>	<i>45 279 504</i>	<i>42 130 200</i>
BENEFICE NET COMPTABLE		457 133
PERTE NETTE COMPTABLE	(31 088)	
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	3 628	

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial

*Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 1 ^{er} /11/2013	500 560
*DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
*Station de lavage	Acquisition du 2/06/2015	60 000
*Fonds de commerce de bricolage « Sadeff	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
		995 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	871 473	301 678		1 173 151
Immobilisations corporelles	16 106 079	614 014	334 290	16 385 803
Immobilisations financières - titres	769 720	3 418	76	773 062
Immobilisations financières - créances	250 560	556 358	9 171	797 747
	17 997 832	1 475 468	343 537	19 129 763

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	103 489	3 420		106 909
Immobilisations corporelles	10 261 154	927 305	149 641	11 038 817
	10 364 643	930 724 (*)	149 641	11 145 726
(*) Dont dotation : . linéaire		843 838		
. dégressive		64 157		
. exceptionnelle		22 729		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	323 950	23 442		347 392
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	72 000	83 700		155 700
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	33 861	5 274	27 119	12 017
	429 811	112 416 (*)	27 119 (*)	515 108
(*) Dont : . exploitation		88 974	27 119	
. financier				
. exceptionnel		23 442		

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige prud'homal pour 16 k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 72 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 68 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	797 747	8 664	789 082
Acomptes versés sur commandes	154 527	154 527	
Créances d'exploitation	2 112 871	2 112 871	
Créances diverses	513 226	513 226	
Charges constatées d'avance	154 310	154 310	
	3 732 680	2 943 598	789 082

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 879 594	1 879 594		
Emprunts bancaires (1)	3 333 067	823 882	2 040 064	469 122
Emprunts & dettes financières divers (2)	461 464	449 478	11 986	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 161 040	5 161 040		
Dettes diverses	150 375	150 375		
Produits constatés d'avance				
	10 985 540	8 464 369	2 052 050	469 122

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 953
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	517 800
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	830 662
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	449 478

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	29 430 669
- Drive	2 672 151
- Station-service	12 598 632
	44 701 452

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	19
- Employés	95
	121

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 176 377 a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 33 567 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cession immobilisations corporelles	184 649	155 246
Cession immobilisations financières	76	2 000
Reclassement de charges en immobilisations suite contrôle fiscal	-	69 237
Amortissement exceptionnel suite contrôle fiscal	22 729	-
Provision pour rappel d'impôt suite contrôle fiscal	81 145	-
Provision pour pénalités suite contrôle fiscal	27 644	-
Amortissements dérogatoires	23 442	-
Pénalités et amendes	1 568	-
	341 253	226 483

Participation des salariés**Néant****Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend un produit d'impôt sur les sociétés correspondant aux crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**Néant****Situation fiscale latente**

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 091
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	46 354

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 2 946 446 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 200 923	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	422 360	422 360
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 27.40 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employé moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 272 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées**Néant****Filiales et participations détenues****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.